

Table ronde France Terre d'Asile - Heinrich-Böll-Stiftung

Asile - immigration: Allemagne - France des modèles d'accueil divergents - des questions européennes communes

6 avril 2018, salle Colbert de l'Assemblée Nationale

modérateur : Jean-Baptiste François (La Croix, rubrique Europe)

Député à l'initiative du débat: Jacques Maire (REM)

Invités: Petra Bendel (universitaire, conseillère du BAMF) ; Jens Althoff (dir. H. Böll-St.)

Pierre Henry, Thierry Le Roy (dir. et Pdt de FTA)

La Fondation Heinrich Böll est proche des Grünen, les Verts allemands, ses thématiques principales sont l'écologie, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des droits entre les sexes.

France Terre d'Asile est une association fondée en 1971, qui gère les centres d'hébergements des demandeurs d'asile (CADA).

Plus une succession d'exposés qu'un débat: très peu de temps pour les questions à la fin.

Synthèse ici des apports des uns et des autres.

1. Comment a fait l'Allemagne pour gérer la vague de migrants de 2015?
2. Quelle politique mène-t-elle maintenant?
3. Quelles perspectives pour une coopération franco-allemande dans les négociations européennes sur la question de l'immigration?

1. L'accueil en Allemagne

Constat de succès:

- Plus d'un million de personnes accueillies (1,2 Mio de demandes d'asile en 2015+2016)
- environ 59% des demandes d'asile sont acceptées
- Défi de l'hébergement relevé: personne n'a dormi dehors
- les reconduites à la frontière sont plus efficaces qu'en France (mais les chiffres avancés pour les reconduites à la frontière me semblent très exagérés, comme l'a soulignée une journaliste AFP dans les questions ensuite)

Facteurs de ce succès:

le BAMF (niveau fédéral) est en charge à la fois de l'hébergement et de la prise en charge administrative des réfugiés. Tous les demandeurs sont automatiquement hébergés d'emblée.

Dimension fédérale ensuite: les demandeurs sont répartis entre les Länder (clé de répartition) ; les communes sont en charge de l'hébergement. Répartition des compétences est complexe mais elle fonctionne globalement plutôt bien, les villes sont des acteurs efficaces.

Alors qu'en France, la répartition sur le territoire se fait mal (fixation paris / Calais).

Bémol: Les hébergements collectifs utilisés en All ont l'inconvénient de cristalliser les mécontentements et l'agressivité (nombreuses attaques incendiaires contre les centres de réfugiés). L'hébergement « éclaté » privilégié en France par les CADA est beaucoup mieux pour faire accepter les réfugiés (mais très insuffisant en nombre: on sait qu'encore en 2020, à peine un demandeur sur deux pourra être logé en France).

L'implication de la société civile a été très importante : associations caritatives, associations sportives ou autres (tissu associatif très dynamique en All), mais aussi entreprises. Nbses initiatives citoyennes, bcp nées à l'automne 2015. Coopération avec les services de l'Etat. Organisation annuelle d'une sorte de Grenelle de l'aide aux réfugiés depuis 2015 où les entreprises prennent des engagements, par ex.

La grande avancée a été (une fois l'urgence de 2015 passée) ne pas cantonner les réfugiés à des dispositifs faits pour eux, mais de chercher à les intégrer dans les systèmes normaux. Mais cela a fait apparaître les insuffisances de ces systèmes. Par ex. pour le logement social, le retard en matière de construction est devenu criant.

2. Politique menée en Allemagne dernièrement

Baisse du nombre de demandeurs d'asile en 2017: 186 000.

Pour l'intégration: gros budgets, passé et présent. Cours de langue et d'intégration, aide à l'accès au marché du travail. 21 Milliards € en 2016, 22 en 2017 pour accompagner l'intégration de ceux qui ont obtenu l'asile (en France en 2018: 58 millions pour cette même tâche!).

Mesures visant à limiter la liberté de circulation des réfugiés sur le territoire allemand. Tradition ancienne en Allemagne (Thierry Le Roy) que de lier les étrangers à un espace précis. (alors qu'en France l'assignation à résidence est utilisée essentiellement quand on veut renvoyer des gens.)

- « Wohnsitzauflage » dans le Integrationsgesetz de 2016: obligation de rester dans le même Land dans les 3 ans qui suivent la délivrance du permis de séjour ; obligation qui peut être levée si on trouve un emploi d'au moins 15h par semaine.
- Transit-und Rückführungszentren en Bavière: pour les réfugiés aux perspectives faibles d'obtenir l'asile (voir ci-dessous).

L'impact de l'AfD, devenu le 1er parti d'opposition au Parlement et ayant des représentants élus dans 14 des 16 Parlements régionaux, est manifeste notamment à travers les positions de la CSU. Horst Seehofer, CSU bavaroise, nommé Ministre de l'Intérieur et de la « Heimat » - à peine nommé, très offensif sur la place de l'islam en All. (surtout qu'en oct 2018, élections régionales en Bavière: rivalité avec l'AfD qui renforce encore les positions hostiles aux réfugiés de la CSU).

Le contrat de coalition signé en mars entre la CDU, la CSU et le SPD prévoit:

- les limitations au regroupement familial posées en 2016 (pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire) sont prolongées: à partir d'août, 1000 personnes par mois (seulement). Question qui a été fortement débattue dans les négociations de la coalition, alors même qu'elle ne concerne que 50 à 60 000 personnes.
- mais pas de « plafond » (Obergrenze) au droit d'asile (le chiffre de 200 000/an est un constat et non une limite posée).
- surtout: on prévoit d'ouvrir des « Ankerzentren » (« centres d'ancrage ») dans tout le pays. Ces centres doivent permettre de renvoyer les déboutés du droit d'asile plus vite. Il en existe déjà en Bavière depuis quelques mois. Ce ne sont pas des centres de rétention, mais ils impliquent une sérieuse limitation du droit de circulation des individus. Critiques vives à l'égard des centres en Bavière : les gens y restent souvent plus longtemps que prévu initialement, les enfants ne sont

souvent pas scolarisés (ou mal, à l'intérieur des centres), les droits ne sont pas respectés (information sur les recours juridiques notamment).

Cependant, leur généralisation ne va pas se faire si facilement. Le Bundesrat doit être d'accord. Par ailleurs, les Länder sont responsables des expulsions et tous ne s'alignent pas sur la Bavière ; certains refusent d'expulser les Afghans par ex. Un / des centres pilotes doivent ouvrir à l'automne prochain, en Hesse notamment.

On a traité pas mal de choses en All ces 3 dernières années en distinguant entre 2 groupes de demandeurs d'asile: ceux qui ont + de 50% de chances d'obtenir le statut de réfugié / ceux qui ont - de 50% de chances de l'obtenir. 1er groupe: cours d'allemand très tôt, aides importantes à la formation et pour trouver un travail / bcp moins d'aide pour le 2e groupe.

Mais cette distinction est sujette à critiques vives. Problématique pour les Afghans en particulier, dont les chiffres d'obtention de l'asile tournent autour des 50% en All (davantage en France). Forte incertitude et stress pour les personnes concernées. On fait dépendre bcp de choses du pays d'origine et non de l'histoire individuelle du demandeur.

3. Niveau européen

Théoriquement, convergence du droit d'asile dans l'UE, règlements Dublin justement pour unifier. Mais en pratique, importance du niveau national et des thèmes nationalistes.

Tous les pays durcissent leur politique, la pression du populisme de droite s'accroît partout.

Plusieurs groupes:

- ceux qui refusent complètement d'accorder l'asile et d'accueillir des réfugiés malgré le programme de relocalisation par quotas: Hongrie, Pologne, Rep. tchèque...
- ceux qui mènent une politique plus restrictive: Autriche, Belgique, Pays Bas, Finlande, Danemark...
- l'All, la France, la Suède...: veulent conserver le droit d'asile mais avec des règles favorisant la reconduite à la frontière et les limitations à la circulation, avec des centres fermés.

Sommet européen en juin 2018 ; négociations en cours depuis plusieurs années, Dublin IV dans les tuyaux depuis 2016. Thème de l'externalisation de l'examen du droit d'asile, des « pays tiers sûrs » (terme pour l'instant rejeté par la France comme le précise Jacques Maire) qui seraient une dégradation très importante du droit d'asile.

La Présidence de l'UE va aller à l'Autriche en juin - préoccupant.

Le projet de loi français s'est fait en dehors de cette dimension européenne, il n'y fait pas référence. Globalement, on peut résumer ainsi les priorités de la France et de l'All:

- France: être plus efficace dans les expulsions
- All : être plus directif dans la limitation des mouvements des réfugiés...

En même temps il apparaît que France et All devraient s'allier pour peser dans les négociations européennes dans le sens d'une harmonisation des politiques nationales. Macron a parlé d'un OFPRA européen, l'All réclame toujours une répartition par quotas entre pays de l'UE. Mais on voit bien qu'on ne va pas du tout dans cette direction d'une vraie politique européenne d'asile.